Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le
ID : 066-216600031-20241203-D93_2024-DE

Amélie les Bains - Palalda - Montalba
La Station Reine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°93/2024

Convocation en date du : 27/11/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du : ... ...

Transmission en préfecture en date du : ... ...
Accusé de réception en Préfecture du : ... ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier).

Séance du 03 décembre 2024 à 18h00.
Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire.
M. Thierry CO, M. Alain LLAURENSY, M. Guillem BANUYLS, M. Jacques-Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Christiane GASTAL, Mme Simone BERIO, Mme Christine SITJA, M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LE SERVICE INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA, D'ARLES-SUR-TECH ET DE MONTBOLO (SIAAAM)

Le Président de séance expose :

VU l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
CONSIDÉRANT que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération ;
CONSIDÉRANT que le rapport et la présente délibération doivent être transmis dans un délai de quinze jours par voie électronique à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales et à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) créé par l'article L131-8 du Code de l'Environnement ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le
ID : 066-216600031-20241203-D93_2024-DE

CONSIDÉRANT que le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) doit contenir, a minima, les indicateurs décrits aux annexes V et VI des articles D2224-1, D2224-2 et D2224-3 du CGCT ;
CONSIDÉRANT que, conformément à l'article D2224-3 du CGCT, un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ;
CONSIDÉRANT que ce rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article D2224-5 du CGCT ;

Après présentation de ce rapport et des indicateurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés
PREND ACTE de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif relatif au Service Intercommunal d'Assainissement des communes d'Amélie-les-Bains-Palalda, d'Arles-Sur-Tech et de Montbolo (SIAAAM) pour l'exercice 2023 ;
DIT que le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Marie COSTA